CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration
et
Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires (COSAC)

Procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Échange de vues sur la politique internationale

2. Rapport sur la politique européenne du Gouvernement luxembourgeois 2009-2010

3. Information sur la XLIV COSAC du 24-26 octobre 2010 à Bruxelles

4. Adoption des procès-verbaux des réunions des 11, 12, 14 et 18 octobre 2010

5. Dossiers européens:

   - listes des documents communiqués par les institutions européennes entre le 16 octobre et le 12 novembre 2010

   - documents COM qui sont dans la compétence de la commission:

   COM (2010) 547: RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SUBSIDIARITÉ ET LA PROPORTIONNALITÉ (17e rapport «Mieux légiférer», 2009)
   Rapporteur: M. Ben Fayot

   COM (2010) 538: RAPPORT DE LA COMMISSION Vingt-septième RAPPORT ANNUEL SUR LE CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT DE l'UE (2009)
   Rapporteuse: Mme Lydie Err

   COM (2010) 513: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL sur la mise en œuvre de l'assistance macrofinancière aux pays tiers en 2009
   Rapporteur: M. Ben Fayot

   COM (2010) 512: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Rapport annuel de 2009 de la Commission européenne concernant l'instrument de stabilité
Rapporteur: M. Ben Fayot

6. Désignation de rapporteurs pour les documents:

COM (2010) 700: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN, AU COMITÉ DES RÉGIONS ET AUX PARLEMENTS NATIONAUX Le réexamen du budget de l'UE

COM (2010) 586: LIVRE VERT DE LA COMMISSION AU CONSEIL, AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS L’avenir de l’appui budgétaire de l’UE en faveur des pays tiers

COM (2010) 573: COMMUNICATION DE LA COMMISSION Stratégie pour la mise en œuvre effective de la Charte des droits fondamentaux par l'Union européenne

COM (2010) 493: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL sur l’application de la directive 2004/81/CE relative au titre de séjour délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont victimes de la traite des êtres humains ou ont fait l’objet d’une aide à l’immigration clandestine et qui coopèrent avec les autorités compétentes

COM (2010) 608: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Vers un Acte pour le Marché unique Pour une économie sociale de marché hautement compétitive 50 propositions pour mieux travailler, entreprendre et échanger ensemble

COM(2010) 605: RAPPORT DE LA COMMISSION Rapport sur l’élection des membres du Parlement européen (acte de 1976 tel que modifié par la décision 2002/772/CE, Euratom) et sur la participation des citoyens de l’Union européenne aux élections au Parlement européen dans l’État membre de résidence (directive 93/109/CE)

COM (2010) 603: Rapport 2010 sur la Citoyenneté européenne : Démanteler les obstacles aux droits des citoyens européens

COM(2010) 602: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL ET AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 25 TFUE concernant les progrès réalisés sur la voie de l'exercice effectif de la citoyenneté de l'Union pendant la période 2007-2010

7. Projet de loi 6198 portant approbation du protocole modifiant le Protocole sur les dispositions transitoires annexé au traité sur l'Union européenne
- désignation d'un rapporteur

8. Dixième conférence annuelle du Réseau parlementaire sur la Banque mondiale, Bruxelles, du 2 au 4 décembre 2010
- désignation d'une délégation

9. Divers

*

Présents : M. Fernand Boden, M. Félix Braz, Mme Lydie Err, M. Ben Fayot, M. Norbert Haupert, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Ben Fayot, membres de la Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires (COSAC)

M. Laurent Mosar, Président de la Chambre des Députés (pour le point 3)

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Paul Duhr, Secrétaire général, Ministère des Affaires étrangères
M. Jean Graff, Directeur des Relations Economiques Internationales, Ministère des Affaires étrangères

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général de la Chambre des Députés (pour le point 3)
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe
Mme Rita Brors, M. Jean-Paul Bever, Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

*

1. Échange de vues sur la politique internationale

Ce point de l'ordre du jour n'a pas été abordé.

2. Rapport sur la politique européenne du Gouvernement luxembourgeois 2009-2010

Le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères présente le rapport sur la politique européenne du Gouvernement luxembourgeois 2009-2010, en faisant des remarques générales sur des sujets importants pour le Luxembourg. Le rapport ne couvre pas les 12 mois dans l'ensemble, mais la période depuis la mise en place de la Commission Barroso II, approuvée par le Parlement européen en février 2010.

Il faut prendre en compte que le Traité de Lisbonne n'a pas résolu tous les problèmes institutionnels. Il est cependant à souligner que les compétences du Parlement européen ont été élargies, notamment en ce qui concerne le contrôle des finances de l'Union européenne, y compris du Service européen d'action extérieure.

Le Service européen d'action extérieure a pris forme et la plupart des postes clés ont été occupés.

Quant au processus d'élargissement, la situation des pays candidats (Croatie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Islande, Turquie) et des trois pays ayant posé leur candidature (Monténégro, Serbie, Albanie) se présente comme suit :
- la Croatie est très rassurée de pouvoir adhérer, mais des problèmes persistent encore ;
- l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine n'a pas encore pu résoudre ses différends avec la Grèce concernant la dénomination « Macédoine », ce qui représente un grand problème pour ce pays ;
- l'Islande, en tant que membre de l'Espace économique européen, a peu de problèmes, à l'exception de la politique concernant la pêche ;
- en Turquie, des réformes importantes sont en cours ;
- le Monténégro a un peu plus de chances de recevoir le statut de pays candidat que l'Albanie ;
- un geste politique symbolique a été fait envers la Serbie ;
- l'Albanie a très peu de chances d'adhérer.

Les effets des instruments mis en place pour endiguer la crise financière ne sont pas encore satisfaisants. L'Irlande doit actuellement débourser un taux de 8% d'intérêts pour contracter des crédits, ce qui est trop élevé. Dans le cadre des mécanismes de stabilité, le Luxembourg a pris des engagements pour 1,15 milliards d'euros.

Les principaux éléments de la Stratégie UE 2020 sont déclinés à travers de cinq objectifs qui devront être traduits en des programmes nationaux au cours des mois à venir. Deux buts qualifiables sont d'atteindre : un taux d'emploi de 75% dans la catégorie d'âge de 20 à 65 ans et un taux de 3% du PIB consacré à la recherche et le développement.

En ce qui concerne la promotion de la gouvernance en matière de politique européenne, le rapport mentionne la coordination interministérielle par le biais d'un comité créé en 2005, la coopération avec la Chambre des Députés et des contacts interinstitutionnels.

La situation des sièges des institutions européennes à Luxembourg se présente comme suit :
- l'achèvement du nouveau Centre de Conférences au Kirchberg est prévu pour avril 2012 ; or, il est essayé d'envisager d'avancer ce délai à octobre 2011 ;
- le nouveau chantier pour le Parlement européen sera pris en charge financièrement par cette institution même ;
- la même remarque vaut pour le nouveau chantier du bâtiment de la Commission européenne ;
- la Cour européenne de Justice émettra probablement la demande d'être autorisée à construire une troisième tour.

La Commission européenne s'intéresse aux tarifs des médecins luxembourgeois,

les honoraires facturés aux fonctionnaires du Parlement européen étant entre 15 et 40% plus élevés que ceux facturés d'habitude. Cette affaire risque de finir devant la Cour européenne de Justice.

Dossiers sectoriels

Le test de résistance du secteur bancaire a concerné deux banques luxembourgeoises (la BCEE et la Banque Raiffeisen) qui l'ont largement passé (parmi un échantillon de 91 établissements bancaires).

Plusieurs propositions concernant le pacte de stabilité figureront à l'ordre du jour du Conseil en décembre, dont des initiatives communes franco-allemandes.

La position luxembourgeoise sur la fiscalité de l'épargne implique que les critères de l'OCDE concernant l'échange d'informations soient respectés et que les mêmes règles soient valables pour les pays comme le Liechtenstein, San Marino, Monaco, la Suisse et Andorre.

Le rapport Monti sur le fonctionnement du marché intérieur a mis à jour certaines faiblesses. L'état inachevé du marché unique pose notamment problème aux entreprises luxembourgeoises. La Commission européenne préconise le statut d'une « entreprise privée européenne », le Luxembourg n'y étant pas très favorable, jugeant que les garanties juridiques ne suffisent pas. Par contre, la directive concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales est considérée comme un instrument important ; un accord en première lecture s'annonce. En ce qui concerne les brevets européen et communautaire, le Luxembourg souhaite que le comité de litiges soit installé auprès de la Cour de Justice européenne.

Le « Paquet Télécom » revêt une grande importance pour le Luxembourg, notamment en ce qui concerne le maintien des compétences nationales en matière de gestion du spectre radioélectrique et le respect du principe de subsidiarité en matière des fréquences.

Après l'échec des négociations climatiques de Copenhague, l'Union européenne réitère son offre de passer de 20 à 30 % de réduction de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 sous certaines conditions. Or, il faut s'attendre à ce que la réunion de Cancun au Mexique ne débouche pas non plus sur un accord décisif.

Dans le domaine des transports, il est intéressant de savoir qu'un premier corridor (parmi sept) du réseau transeuropéen de fret a été défini, incluant le Luxembourg sur le trajet stratégique Rotterdam – Anvers – Luxembourg – Metz – Lyon.

Un grand intérêt est apporté par le Luxembourg à la directive « droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers ». L'accord en première lecture respecte le principe des compétences exclusives des Etats membres quant à l'organisation du système de santé. De ce principe découle le droit des autorités nationales de soumettre le traitement planifié à l'étranger à une autorisation préalable.

Un nouveau régime concernant le droit d'asile a été adopté, prévoyant notamment la création d'un bureau européen. Le Luxembourg participe à un projet pilote dans ce domaine.

Le Luxembourg participe à la coopération renforcée dans le domaine de la loi applicable au divorce et à la séparation de corps (ROME III), 50 % des divorces au Luxembourg impliquant des citoyens non-luxembourgeois.

Le Luxembourg a participé au groupe de 21 Etats membres demandant des mesures pour garder viable le secteur laitier.

Débat

Le Président de la commission constate que le Rapport sur la politique européenne du Gouvernement luxembourgeois est un document excellent et par ailleurs le seul document qui informe en détail sur la position du gouvernement sur les dossiers européens importants. Il souligne la diversité des sujets y abordés.

Le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères répond aux questions des membres de la commission. Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

La question des nouvelles représentations sera abordée par le Ministre des Affaires étrangères dans sa déclaration devant la Chambre des Députés.

En matière des droits de l'homme, deux espaces juridiques coexistent. Des contacts entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe devront élucider ce problème de droit international.

La répartition volontaire des procédures de demandeurs d'asile se fait à la demande de Malte. Le Luxembourg s'est engagé à reprendre six demandeurs d'asile.

Le non-accord à Doha de 2008 n'est pas dû à l'Union européenne, mais plutôt aux différends entre les Etats-Unis et l'Inde. Le G-20 a pris un nouvel élan pour aboutir à un accord en 2011. En attendant un nouvel accord, l'Union européenne cherche à conclure des accords bilatéraux.

Le Premier Ministre luxembourgeois était très engagé en faveur du « semestre européen ». Les représentants du Ministère des Affaires étrangères ne connaissent pas encore des précisions, la compétence incombant au Ministère des Finances. Du côté parlementaire, il semble que la Commission des Finances ait déjà invité un représentant du Gouvernement à ce sujet. Il est proposé d'organiser une réunion jointe avec la Commission des Finances et la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire pour en discuter en détail.

Le rapport du Gouvernement dans le cadre de la Stratégie UE 2020 a été envoyé à Bruxelles dans les délais. Un membre de la commission insiste à ce que la Chambre des Députés soit associée à temps à l'élaboration de ce rapport.

La mission du Président du Conseil de faire une proposition de modification du Traité de Lisbonne concerne entre un et trois articles, mais il y a confusion et manque d'informations à ce sujet. L'article 122 a été mentionné entre autres, mais les précisions manquent.

Le Président de la commission s'étonne d'entendre que le commissaire Sefkovic a été à Luxembourg à trois reprises, alors que la Chambre des Députés essaye

d'organiser une entrevue avec lui, sans réussir à fixer une date précise. Il fait appel à ce que le Gouvernement prévoit une entrevue à la Chambre des Députés lors de l'élaboration du programme de visites de commissaires européens.

3. Information sur la XLIV COSAC du 24-26 octobre 2010 à Bruxelles

Le Président de la délégation luxembourgeoise à la Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires (COSAC) informe sur la XLIV COSAC. Il souligne que la COSAC est l'organe destiné, par les dispositions respectives du Traité de Lisbonne, à renforcer le rôle des parlements nationaux. Le Président du Conseil et le Président de la Commission européenne étaient parmi les orateurs de la conférence. Le Premier Ministre belge a présenté un rapport sur la Présidence belge. Les trois orateurs ont mis l'accent sur les sujets de la gouvernance économique, la surveillance financière, le « semestre européen » et l'examen et le suivi par les Parlements nationaux du Pacte de stabilité et de la Stratégie UE 2020.

Parmi les autres sujets discutés au cours de la conférence figuraient le rôle futur de la COSAC selon les dispositions du Traité de Lisbonne et l'examen respectivement le contrôle parlementaire de la politique de sécurité et de défense. Il a été convenu que le programme de la Commission européenne figurera régulièrement à l'ordre du jour de la COSAC. Un réexamen de l'accord interinstitutionnel pour vérifier sa conformité avec le Traité de Lisbonne a été proposé par les parlementaires finlandais.

Les vues sur une nouvelle structure permettant l'échange parlementaire sur la politique de sécurité et de défense divergent. Les propositions tendent soit vers une structure plus légère similaire à la COSAC ou le rattachement à celle-ci, soit vers une structure similaire à l'UEO où la taille des délégations est proportionnelle à la population.

Des différends existent aussi au niveau du plan social du personnel de l'Assemblée de l'UEO. Les gouvernements ont élaboré un nouveau plan social très défavorable sans concertation avec l'UEO, de sorte qu'il est probable que cette affaire finisse devant les tribunaux. Au total, 32 personnes en sont concernées.

Le Président de la Chambre des Députés fait savoir que le contrôle parlementaire de la politique de sécurité et de défense était un des sujets principaux évoqués lors de sa récente visite au Bundestag allemand. Une proposition sera élaborée pour la prochaine Conférence des Présidents de Parlement de l'Union européenne qui se tiendra en mai 2011 à Bruxelles. Il y a un consensus parmi toutes les délégations sur le principe que le contrôle incombe aux Parlements nationaux et plus précisément aux commissions ayant la Défense dans leurs attributions. Un consensus existe également sur la volonté de ne pas créer une nouvelle institution lourde. Le Président de la Chambre des Députés préconise la proposition que le contrôle de la politique de sécurité et de défense sera installé au sein de la COSAC, les bases pour ceci se trouvant dans le Traité de Lisbonne. La COSAC a l'avantage de fonctionner déjà. Par ailleurs, les délégations nationales englobent la majorité et l'opposition respective. Le Bundestag allemand peut se rallier à cette proposition, mais insiste à ce que les délégations soient ouvertes aux membres des commissions de la Défense. Le Président de la Chambre des Députés propose de prendre l'initiative pour arriver à un consensus en ce sens au niveau des Parlements du Benelux.

Débat

Un membre faisant partie de la délégation auprès de l'Assemblée de l'UEO donne à considérer que M. Elmar Brok a affirmé que le Parlement européen ne veut pas être réduit à un 28ème, comme c'est le cas auprès de la COSAC. La sécurité et la défense ne se limitent par ailleurs pas aux Etats membres de l'Union européenne. La question se pose donc de savoir comment les pays tiers comme la Norvège peuvent être associés. L'UEO avait aussi l'avantage que les discussions ont porté sur des dossiers préparés par des fonctionnaires. Il se pose la question de savoir si des fonctionnaires du Parlement européen peuvent assurer ce rôle à l'avenir.

Le Président de la Chambre des Députés répond que la position de M. Brok est connue, mais qu'elle n'est pas partagée par les Parlements nationaux. La COSAC associe déjà des pays tiers et les invite en tant qu'observateurs.

Plusieurs membres de la commission et du Parlement européen interviennent au cours du débat. Il peut en être retenu ce qui suit.

La création de la COSAC a été un processus d'une très longue durée. Il ne serait pas opportun de recommencer ces discussions.

La proposition d'occuper le personnel de l'UEO au sein du futur Service européen d'action extérieure n'a pas été retenue par la commission compétente au Parlement européen. Le Parlement européen n'a pas de compétence sur un certain nombre de sujets du domaine de la sécurité et de la défense, de sorte que la situation est complexe. La COSAC a une influence relativement faible par rapport à l'UEO. Il faut veiller au poids que les Parlements nationaux peuvent avoir. Il faut préciser en détail les attributions d'une éventuelle « COSAC bis » ainsi que les objectifs, les méthodes et la composition des délégations. Le fait que le Parlement européen n'a pas de compétences sur tous les sujets de la politique de sécurité et de défense a récemment également été évoqué par le Président du Parlement européen.

Le membre de la sensibilité politique « ADR » réitère sa critique que le Règlement de la Chambre des Députés ne prévoit pas la représentation des sensibilités politiques dans les assemblées internationales, qualifiant ce fait comme étant à l'encontre des droits démocratiques et du résultat exprimé par les électeurs.

4. Adoption des procès-verbaux des réunions des 11, 12, 14 et 18 octobre 2010

Les procès-verbaux sont adoptés.

5. Dossiers européens:

- listes des documents communiqués par les institutions européennes entre le 16 octobre et le 12 novembre 2010

La liste des documents communiqués entre le 6 et le 12 novembre 2010 est adoptée avec une modification, le document COM (2010) 639 étant transmis à la

Commission du Développement durable et à la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire.

- documents COM qui sont dans la compétence de la commission:

COM (2010) 547: RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SUBSIDIARITÉ ET LA PROPORTIONNALITÉ (17e rapport «Mieux légiférer», 2009)
Rapporteur: M. Ben Fayot

COM (2010) 538: RAPPORT DE LA COMMISSION Vingt-septième RAPPORT ANNUEL SUR LE CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT DE l'UE (2009)
Rapporteuse: Mme Lydie Err

COM (2010) 513: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL sur la mise en œuvre de l'assistance macrofinancière aux pays tiers en 2009
Rapporteur: M. Ben Fayot

COM (2010) 512: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Rapport annuel de 2009 de la Commission européenne concernant l'instrument de stabilité
Rapporteur: M. Ben Fayot

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une réunion ultérieure.

6. Désignation de rapporteurs pour les documents:

COM (2010) 700: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN, AU COMITÉ DES RÉGIONS ET AUX PARLEMENTS NATIONAUX Le réexamen du budget de l'UE

COM (2010) 586: LIVRE VERT DE LA COMMISSION AU CONSEIL, AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS L'avenir de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers

COM (2010) 573: COMMUNICATION DE LA COMMISSION Stratégie pour la mise en œuvre effective de la Charte des droits fondamentaux par l'Union européenne

COM (2010) 493: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL sur l'application de la directive 2004/81/CE relative au titre de séjour délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont victimes de la traite des êtres humains ou ont fait l'objet d'une aide à l'immigration clandestine et qui coopèrent avec les autorités compétentes

COM (2010) 608: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Vers un Acte pour le Marché unique Pour une économie sociale de marché hautement compétitive 50

propositions pour mieux travailler, entreprendre et échanger ensemble

COM(2010) 605: RAPPORT DE LA COMMISSION Rapport sur l'élection des membres du Parlement européen (acte de 1976 tel que modifié par la décision 2002/772/CE, Euratom) et sur la participation des citoyens de l'Union européenne aux élections au Parlement européen dans l'État membre de résidence (directive 93/109/CE)

COM (2010) 603: Rapport 2010 sur la Citoyenneté européenne : Démanteler les obstacles aux droits des citoyens européens

COM(2010) 602: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL ET AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 25 TFUE concernant les progrès réalisés sur la voie de l'exercice effectif de la citoyenneté de l'Union pendant la période 2007-2010

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une réunion ultérieure.

7. Projet de loi 6198 portant approbation du protocole modifiant le Protocole sur les dispositions transitoires annexé au traité sur l'Union européenne
- désignation d'un rapporteur

M. Ben Fayot est désigné comme rapporteur du projet de loi 6198.

8. Dixième conférence annuelle du Réseau parlementaire sur la Banque mondiale, Bruxelles, du 2 au 4 décembre 2010
- désignation d'une délégation

La désignation d'une délégation est reportée à une réunion ultérieure.

9. Divers

Le Président de la commission informe sur la demande du groupe parlementaire « déi gréng » de mettre le point suivant à l'ordre du jour d'une prochaine réunion : « Bilan de la mission luxembourgeoise d'aide humanitaire au Pakistan et de son encadrement par l'armée luxembourgeoise. Les enseignements pour l'avenir ».

Luxembourg, le 18 novembre 2010

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration,
Ben Fayot